



À partir du 12 mai 2025, le TCF Intégration, Résidence et Nationalité (IRN) permettra d'être évalué jusqu'au niveau B2.

À la suite de la promulgation de [la loi n°2024-42 du 26 janvier 2024](#), les nouvelles exigences gouvernementales en matière de maîtrise du français évoluent et seront appliquées par les autorités **au plus tard au 1er janvier 2026** :

- **Naturalisation** : un niveau **B2** sera requis.
- **Carte de résident** : un niveau **B1** sera exigé.
- **Carte de séjour pluriannuelle** : un niveau **A2** sera désormais nécessaire

Pour anticiper ces nouvelles exigences, **le TCF IRN s'adapte et permet aux candidats d'être évalués jusqu'au niveau B2 dès le 12 mai 2025.**

Motif	Niveau actuel requis	Niveau requis par la nouvelle loi
Carte de séjour pluriannuelle	Aucun	A2
Carte de résident	A2	B1
Naturalisation	B1	B2

Seules les épreuves de compréhension subissent des modifications :

	Compréhension orale	Compréhension écrite
Ancien format	20 questions - 15 minutes	20 questions - 20 minutes
Nouveau format	25 questions - 20 minutes	25 questions - 35 minutes

La durée totale passera de 1h15 à **1h35**.

Le rehaussement des niveaux prévu par le ministère de l'Intérieur français, devra être appliqué **au plus tard au 1er janvier 2026**.

Les attestations TCF IRN B1 sont valables pour la naturalisation jusqu'à la promulgation du décret (date de publication inconnue à ce jour).

Pour les autres demandes (carte de résident et carte de séjour pluriannuelle), elles restent valables jusqu'à leur date d'expiration.

Le prix applicable à partir du 01/07/2025 est 160€ au lieu de 140€